

TRAITEMENTS

Les programmes de protection contre les maladies du blé pour 2011

Les produits cités et les combinaisons proposées ne sont pas exhaustifs. Une liste de possibilités est affichée pour chaque traitement. Afin de préserver durablement l'efficacité des produits, alterner les substances actives et éviter (à fortiori triples) applications de la même molécule.

Nuisibilité maladies foliaires de 20-25 q/ha

Situation : nuisibilité observée dans 80 % des cas pour les variétés très sensibles en Pays de la Loire

Base blé 150 euros/tonne

1. Risque maladies foliaires (septoriose et/ou rouille brune)

1 nœud	2 nœuds	DF pointante	DF étalée	Épiaison	Floraison	Prix des programmes (€/ha)
	Ménara 0,33 + Bravo 1 Opus 0,4 + Pyrose 0,7 Osiris win 1,3	Solutions à privilégier si risque rouille brune	Opus 0,4 + Pyros 0,7 Joao 0,3 + Pyros 0,7 Madison 0,6 Osiris win 1,3 Fandango S 1 Opus 0,4+Pyros0,7+Comet 0,2 Abacus 0,8 + Pyros 0,7		Opus 0,5	70-85
	Ménara 0,5 + bravo 1 Opus 0,6 + Pyros 0,7 Bell 0,6 + Pyros 0,7 Osiris win 1,6		Opus 0,6 + Pyros 0,7 Bell 0,6 + Pyros 0,7 Madison 0,8 Osiris win 1,6 Fandango s 1,4 Opus 0,6 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Bell 0,6 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Abacus 1,2 + Pyros 0,7			70-85

2. Risque maladies foliaires (septoriose et/ou rouille brune) + risque spécifique Fusarium roseum

1 nœud	2 nœuds	DF pointante	DF étalée	Épiaison	Floraison	Prix des programmes (€/ha)
	Ménara 0,33 + Bravo 1 Opus 0,4 + Pyros 0,7 Osiris win 1,3	Solutions à privilégier si risque rouille brune	Opus 0,4 + Pyros 0,7 Joao 0,3 + Pyros 0,7 Madison 0,6 Osiris win 1,3 Fandango s 1 Opus 0,4 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Abacus 0,8 + pyros 0,7	Solutions risque fusa modéré (note de risque = 2,3 ou 4) Solutions risque fusa fort (note de risque = 5 ou 6)	Caramba star 1 Osiris win 1,5 Prosaro 0,6 Joao 0,4	85-95

Nuisibilité maladies foliaires de 15-20 q/ha

Situation : nuisibilité observée dans 80 % des cas pour les variétés peu sensibles en Pays de la Loire

Base blé 150 euros/tonne

1. Risque maladies foliaires (septoriose et/ou rouille brune)

1 nœud	2 nœuds	DF pointante	DF étalée	Épiaison	Floraison	Prix des programmes (€/ha)
	Opus 0,4 + Pyros 0,7 Ménara 0,25 + Bravo1 Osiris win 1,3	Solutions à privilégier si risque rouille brune	Madison 0,6 Opus 0,4 + Pyros 0,7 Osiris win 1,3 Opus 0,4 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Fandango S 1 Abacus 0,8 + Pyros 0,7			55-70
	Développement tardif des maladies uniquement		Opus 0,8 + Pyros 0,7 Bell 0,8 + pyros 0,7 Madison 0,9 Osiris win 2 Opus 0,8 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Bell 0,8 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Fandango S 1,6 Abacus 1,6 + Pyros 0,7			45-60

2. Risque maladies foliaires (septoriose et/ou rouille brune) + risque spécifique Fusarium roseum

1 nœud	2 nœuds	DF pointante	DF étalée	Épiaison	Floraison	Prix des programmes (€/ha)
	Ménara 0,25 + Bravo1 Opus 0,3 + Pyros 0,7 Osiris win 1	Solutions à privilégier si risque rouille brune	Opus 0,3 + Pyros 0,7 Osiris win 1 Opus 0,3 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Abacus 0,6 + Pyros 0,7	Solutions risque fusa modéré (note de risque = 2, 3 ou 4) Solutions risque fusa fort (note de risque = 5 ou 6)	Carambar star 1 Osiris win 1,5 Prosaro 0,6 Joao 0,4	70-85
	Développement tardif des maladies uniquement		Opus 0,7 + Pyros 0,7 Bell 0,7 + Pyros 0,7 Madison 0,8 Opus 0,4 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Bell 0,7 + Pyros 0,7 + Comet 0,2 Fandango s 1,4 Abacus 1,4 + Pyros 0,7	Solutions risque fusea modéré (note de risque = 2, 3 ou 4) Solutions risque fusea fort (note de risque = 5 ou 6)	Carambar star 1 Osiris win 1,5 Prosaro 0,6 Joao 0,4	70-85

RUCHERS Une enquête a été réalisée pour comprendre les problèmes sanitaires.

Une enquête sur la mortalité des abeilles

Le gouvernement a confié en 2008 une étude sur les mortalités d'abeilles au député de Haute-Savoie, Martial Saddier. Son rapport préconise plusieurs mesures, dont une expertise en cas de mortalité anormale. Lorsqu'un apiculteur déclare un problème potentiellement lié à une intoxication, la DDPP* collecte donc les informations sur les pratiques de l'apiculteur et analyse des abeilles prélevées (virus, parasites, résidus de phytosanitaires). En parallèle, le SRAL** consulte les professionnels utilisant des produits phytosanitaires à proximité des ruches. Cette enquête a pour objectifs de vérifier les causes possibles de la mortalité constatée, de cibler les analyses de résidus de phytosanitaires dans les abeilles, mais aussi de sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques. Elle porte sur les pratiques culturales pendant les semaines précédentes. Cédric Sourdeau, du SRAL, précise : "Il ne faut pas confondre avec un contrôle conditionnalité. Il s'agit d'une enquête sur la base de la déclaration, qui n'aboutit pas à des amendes ou pénalités Pac. Le SRAL fait signer aux agriculteurs un procès-verbal de

déclaration, uniquement pour montrer que celui-ci confirme les informations notées". L'administration s'engage à ce que ces informations ne soient pas utilisées pour cibler les contrôles par la suite. Une condition indispensable à la fiabilité des données collectées. "Des prélèvements de végétaux sont réalisés au plus vite sur les parcelles dans l'environnement proche du rucher", ajoute-t-il. "Cela permet par la suite de vérifier si les molécules ayant causé la mortalité provenaient de ces parcelles ou non". Dans certains cas, cela permet à l'agriculteur de prouver que ses pratiques ne sont pas en cause.

M.C.

* Direction départementale de la protection des populations (ex DSV).

** Service régional de l'alimentation, un des services de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche.

PRÉCISION

■ C'est une démarche visant à comprendre les origines des mortalités d'abeilles, pour mieux conseiller ensuite les apiculteurs et agriculteurs. À ne pas confondre avec un contrôle.

EMPLOI Les salaires en arboriculture ont été réévalués au 1^{er} avril 2011.

Salaires arboricoles au 1^{er} avril 2011

Consécutivement à l'augmentation du Smic au 1^{er} janvier 2011, les représentants salariés et employeurs du secteur arboricole de certains départements de l'ouest de la France se sont réunis pour envisager l'évolution des

salaires minimums conventionnels. Les négociations ont abouti à un accord sur une réévaluation des salaires horaires au 1^{er} avril 2011.

S. M.

Contacts : SJF FDSEA 02 41 96 76 39.

Emploi	Code	Salaires horaires	Salaires mensuels (base 151,67 h)
Niveau I	011	9,00 €	1 365,03 €
Niveau II	021	9,01 €	1 366,55 €
Niveau III - Échelon 1	031	9,13 €	1 384,75 €
Niveau III - Échelon 2	032	9,18 €	1 392,33 €
Niveau IV - Échelon 1	041	9,36 €	1 419,63 €
Niveau IV - Échelon 2	042	9,46 €	1 434,80 €
Contremaître	050	9,69 €	1 469,68 €
Chef de culture	060	14,26 €	2 162,81 €
Directeur d'exploitation	070	17,45 €	2 646,64 €